



Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

MC 93

9, boulevard Lénine

BP 71

93002 BOBIGNY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MC 93 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans « introduction » de l'annexe concernant l'application du Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité des subventions d'exploitation perçues avec le contrôle du cycle financier et les mandatements des collectivités locales
- Le cycle social et fiscal nous a permis de valider la régularité des opérations liées à la masse salariale ainsi que les règlements auprès des organismes habilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de votre direction et dans les autres documents adressés aux sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS

Le 5 juin 2026

MARCOLLA et ASSOCIES

Annick COQUELIN de LISLE
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				3,50		3,54
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	41 247	14 067	27 180		36 123	
Autres immobilisations incorporelles	379 037	325 158	53 880		76 793	
Immob. incorp. en cours, av. acptes	18 854		18 854			
Immobilisations corporelles				21,26		21,80
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	2 377 778	1 964 912	412 866		443 544	
Autres immobilisations corporelles	1 393 143	1 199 657	193 486		250 902	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,35		0,46
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	137		137		137	
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 800		9 800		14 658	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 219 997	3 503 794	716 203	25,11	822 157	25,81
Stocks et en-cours	18 194		18 194	0,64	14 327	0,45
Créances				47,35		56,18
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	645 163		645 163		581 221	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	3 670		3 670		4 068	
Autres créances	726 149	40 000	686 149		1 135 680	
Charges constatées d'avance	15 789		15 789		68 598	
Valeurs mobilières de placement					186 388	5,85
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	767 359		767 359	26,90	373 159	11,71
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 176 324	40 000	2 136 324	74,89	2 363 441	74,19
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	6 396 321	3 543 794	2 852 528	100	3 185 598	100

BILAN PASSIF

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		8,02		7,18
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	228 674		228 674	
Autres réserves				
Report à nouveau	-399 903	-14,02	-340 213	-10,68
Excédent ou déficit de l'exercice	31 900	1,12	-59 691	-1,87
Situation nette (sous-total)	-139 330	-4,88	-171 230	-5,38
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	455 060	15,95	548 949	17,23
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	315 730	11,07	377 720	11,86
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	215 839	7,57	228 945	7,19
TOTAL DES PROVISIONS (III)	215 839	7,57	228 945	7,19
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225	0,01	117	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	99 434	3,49	134 907	4,23
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 041 520	36,51	878 778	27,59
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	780 854	27,37	697 567	21,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	88 703	3,11	284 883	8,94
Produits constatés d'avance	310 223	10,88	582 681	18,29
TOTAL DES DETTES (IV)	2 320 959	81,36	2 578 933	80,96
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 852 528	100	3 185 598	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	2 382 310	2 790 874	-408 564	-14,64
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 209 134	6 582 260	-373 126	-5,67
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	363 821	252 059	111 762	44,34
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	35 734	59 039	-23 305	-39,47
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés		112 441	-112 441	-100,00
Autres produits	543 969	232 812	311 157	133,65
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 534 968	10 029 485	-494 517	-4,93
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 302 013	4 118 609	-816 595	-19,83
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	31 901	45 775	-13 874	-30,31
Salaires	3 445 162	3 633 079	-187 917	-5,17
Cotisations sociales	1 547 012	1 631 069	-84 056	-5,15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	429 400	313 396	116 004	37,02
Dotations aux provisions	22 628		22 628	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	731 428	584 827	146 601	25,07
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 509 545	10 326 754	-817 209	-7,91
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	25 423	-297 269	322 692	108,55

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		6 477	7 159	-682	-9,53
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	6 477	7 159	-682	-9,53
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change			35	-35	-100,00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)		35	-35	-100,00
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	6 477	7 124	-647	-9,09
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	31 900	-290 145	322 045	110,99
Produits exceptionnels	(V)		193 148	-193 148	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		3 964	-3 964	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		189 183	-189 183	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		-41 271	41 271	100,00
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	9 541 445	10 229 791	-688 346	-6,73
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	9 509 545	10 289 482	-779 937	-7,58
EXCÉDENT OU DÉFICIT		31 900	-59 691	91 591	153,44
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		31 900	-59 691	91 591	153,44

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association a pour but de contrôler la gestion financière et matérielle de la Maison de la Culture dans l'accomplissement des missions de service public qui lui sont confiées par l'Etat, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la ville de Bobigny :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale et internationale, dans les domaines du spectacle vivant,
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,
- participer notamment dans le Département de la Seine-Saint-Denis à une action de développement des publics favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi accueillir des spectacles et des artistes en résidence, coproduire et mener des actions pédagogiques.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les principaux moyens mis en oeuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif est de 67 ETP
- Autres moyens : l'association dispose de locaux mis à disposition par la ville de Bobigny.

L'association Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis a signé une nouvelle convention de mise à disposition avec la ville de Bobigny le 23 mars 2026.

Cette convention prévoit la mise à disposition à titre gracieux de locaux d'une surface de 12845 m² situé au 9 boulevard Lénine du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

A compter de l'exercice 2020, suite au nouveau règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature doivent être comptabilisées ; à la date d'arrêté des comptes, en l'absence d'information cette contribution n'est pas comptabilisée.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 852 527,53 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 31 899,95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'impact majeur du passage au règlement ANC 2022-06 au 01/01/2025 concerne la présentation du Compte de Résultat.

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice initialement constatée en produit exceptionnel (compte 777xxx pour 190 K€) est désormais comptabilisée en produit d'exploitation (compte 747xxx pour 381 K€)
- le compte de transfert de charges (791xxx) est supprimé (43 K€ en N-1), les aides à l'embauche sont désormais comptabilisées en subventions d'exploitation (39 K€ en N-1 et 57 K€ en N) et les remboursements reçus en compensation de charges de personnel au crédit du compte 649xxx (4 K€ en N-1 et 1 K€ en N).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	207 775,58	231 362,74
TOTAL	207 775,58	231 362,74
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 292 897,71	84 880,40
Installations générales, agencements et aménagements divers	845 922,81	7 229,64
Matériel de transport	43 322,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	491 837,03	4 831,86
TOTAL	3 673 979,55	96 941,90
Immobilisations financières		
Autres titres immobilisés	137,25	
Prêts et autres immobilisations financières	14 658,00	1 653,50
TOTAL	14 795,25	1 653,50
TOTAL GENERAL	3 896 550,38	329 958,14

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			439 138,32	
TOTAL			439 138,32	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			2 377 778,11	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			853 152,45	
Matériel de transport			43 322,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			496 668,89	
TOTAL			3 770 921,45	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			137,25	
Prêts et autres immobilisations financières		6 511,50	9 800,00	
TOTAL		6 511,50	9 937,25	
TOTAL GENERAL		6 511,50	4 219 997,02	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 à 5 ans	Linéaire	94 860,42	244 363,84		339 224,26
TOTAL			94 860,42	244 363,84		339 224,26
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 10 ans	Linéaire	1 849 353,34	115 558,97		1 964 912,31
Inst. générales, agencs divers	5 à 10 ans	Linéaire	630 050,16	54 803,70		684 853,86
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	43 322,00			43 322,00
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans	Linéaire	456 807,41	14 673,72		471 481,13
TOTAL			2 979 532,91	185 036,39		3 164 569,30
TOTAL GENERAL			3 074 393,33	429 400,23		3 503 793,56

ETAT DES CRÉANCES

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	9 800,00		9 800,00
Actif circulant			
Autres créances clients	645 162,92	645 162,92	
Taxe sur la valeur ajoutée	162 459,63	162 459,63	
Divers	553 688,52	553 688,52	
Débiteurs divers	10 001,12	10 001,12	
Charges constatées d'avance	15 789,44	15 789,44	
TOTAL	1 396 901,63	1 387 101,63	9 800,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	15 789,44
TOTAL	15 789,44

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	102 385,35
Autres créances	562 438,39
Disponibilités	765,99
TOTAL	665 589,73

ETAT DES PROVISIONS

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Provision retraite

La provision pour engagement de retraite a été valorisée en application des dispositions de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles et en retenant les hypothèses suivantes :

- départ à l'initiative du salarié,
- d'un taux d'inflation,
- d'une augmentation de salaires,
- d'une table de mortalité,
- d'un coefficient de turn over.

ETAT DES PROVISIONS

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	225 731,00	22 628,00	34 400,00	213 959,00
Provisions pour renouvellement des immobs	3 214,34		1 333,98	1 880,36
TOTAL	228 945,34	22 628,00	35 733,98	215 839,36
Provisions pour dépréciations				
Autres provisions pour dépréciation	40 000,00			40 000,00
TOTAL	40 000,00			40 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	268 945,34	22 628,00	35 733,98	255 839,36
Dont dotations & reprises d'exploitation		22 628,00	35 733,98	

ETAT DES DETTES

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	225,35	225,35		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 041 519,96	1 041 519,96		
Personnel et comptes rattachés	225 545,27	225 545,27		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	457 776,83	457 776,83		
Taxe sur la valeur ajoutée	77 422,75	77 422,75		
Autres impôts et taxes assimilées	20 108,96	20 108,96		
Autres dettes	88 702,78	88 702,78		
Produits constatés d'avance	310 222,97	310 222,97		
TOTAL	2 221 524,87	2 221 524,87		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	310 222,97
TOTAL	310 222,97

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 521,03
Dettes fiscales et sociales	282 398,02
TOTAL	563 144,40

COMMENTAIRE

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations sur les dirigeants :

Rémunérations allouées aux dirigeants :

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

Le montant des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants de l'exercice est de 222 030 €.

ANALYSE BILAN

ASS MC93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

POSTES	2025	2024
A/ IMMOBILISATIONS NETTES	716 203	822 157
Capital souscrit ou fonds associatif		
+ Réserves	228 674	228 674
+ Report à nouveau	-399 903	-340 213
+ Résultat de l'exercice	31 900	-59 691
+ Subvention d'investissement nette	455 060	548 949
B/ TOTAL DU CAPITAL PROPRE	315 730	377 720
Provisions pour risques et charges	215 839	228 945
+ Provision pour dépréciation actif circulant	40 000	40 000
+ Emprunts bancaires à plus d'un an (1)		
+ Autres emprunts à plus d'un an (2)		
+ Avances conditionnées à plus d'un an		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices		
C/ TOTAL DES AUTRES CAPITAUX	255 839	268 945
D/ FINANCEMENT STABLE = (B + C)	571 569	646 665
E/ FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL = (D - A)	-144 634	-175 492
Stocks	18 194	14 327
+ Créances clients & comptes rattachés	645 163	581 221
+ Subventions à recevoir	553 689	840 006
+ TVA	162 460	289 488
+ Autres créances	13 671	50 254
+ Charges constatées d'avance	15 789	68 598
F/ TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 408 966	1 843 894
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT HORS SUBVENTIONS	855 277	1 003 888
Acomptes et avances dont les abonnements	92 273	134 907
+ Dettes fournisseurs	1 041 520	878 778
+ Dettes financières		
+ Dettes sociales et fiscales	703 431	649 149
+ Emprunts à moins d'un an (3)		
+ T.V.A à régler	77 423	48 418
+ Autres dettes	95 864	284 883
+ Produits constatés d'avance & fonds dédiés	310 223	582 681
G/ TOTAL DU PASSIF CIRCULANT	2 320 733	2 578 815
H/ BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (F-G)	-911 768	-734 921
Valeurs mobilières de placement		186 388
+ Disponibilités	767 359	373 159
- Concours bancaires (4)	225	117
I/ TRESORERIE	767 133	559 429
TOTAL ACTIF	2 852 528	3 185 598
TOTAL PASSIF	2 852 528	3 185 598